

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 novembre 2020 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, SAUVAGEOT Anthony, BINARD Marine, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, REGENT Benjamin, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme DESERT Claire (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme BINARD *jusqu'à 19 h*), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-11-24/81 : Saint Val' Acti Sports – Subventions 2020 et renouvellement pour 2021

Suite à l'opération Saint Val' Acti Sports initiée par la commune et conformément aux propositions formulées par la commission « Sports – Vie associative – Animation », le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ S.V. Football	230 €
▪ S.V. Handball	230 €
▪ St Valery Contact (<i>animation échecs</i>)	153,30 €
▪ SV Gym & Danse	230 €
▪ Cercle Echiquéen	230 €
▪ C.N.V. (voile)	153,30 €
▪ S.V. Randonnée (marche nordique)	230 €

Le conseil municipal décide de reconduire l'opération en 2021, un crédit de 2000 € sera prévu à cet effet.

Délibération n° 2020-11-24/82 : Convention d'objectifs avec le S.V. Handball – Saison 2020/2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention 2019/2020 établie avec le Stade Valeriquais Handball et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 2020-11-24/83 : Charte et convention avec les Associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la charte ainsi que la trame de convention de fonctionnement avec les associations, et autorise Monsieur le Maire à signer avec toutes les associations subventionnées par la Ville.

Délibération n° 2020-11-24/84 : Restauration collective – Convention avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de mise à disposition du service de restauration collective à passer avec la C.C.C.A. pour assurer la restauration des structures petite-enfance et accueil de loisirs pour une année civile, à compter du 1^{er} janvier 2021, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 2020-11-24/85 : PLUI - Transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés accepte le transfert automatique de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre au 1^{er} janvier 2021.

Délibération n° 2020-11-24/86 : Taxe d'aménagement

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire une taxe d'aménagement au taux de 3 %, et de maintenir les différentes exonérations.

Délibération n° 2020-11-24/87 : Etude du risque du aux cavités souterraines

Suite à un effondrement de terrain rue du hameau d'Etennemare, à proximité du centre multi-accueil, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser une étude de risque et à en assurer le suivi.

Délibération n° 2020-11-24/88 : Soutien aux commerçants – Animation du centre-ville pour les fêtes de Noël

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une consultation afin d'installer une animation sonore de qualité dans la commune pour les fêtes de fin d'année.

Délibération n° 2020-11-24/89 : Soutien aux commerçants – Exonération des droits de place sur le domaine public

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer les commerçants occupant le domaine public des taxes afférentes à cette occupation.

Délibération n° 2020-11-24/90 : Admission en non-valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur des titres de recettes à l'encontre de TLMP pour un montant de 6 000.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatif à cette affaire.

Délibération n° 2020-11-24/91 : Décision Modificative n° 03 – Budget Ville

Le conseil municipal, l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 03 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget Ville.

Délibération n° 2020-11-24/92 : Décision Modificative n° 02 – Budget annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 02 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget annexe Rayon Vert.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50

Le Maire,

Jean-François OUVRY